

Charte éthique

Les élus du Conseil d'administration de l'association ont inscrit l'éthique comme axe de travail incontournable du projet associatif 2022–2026. La feuille de route de la démarche éthique a été validée par les membres du Bureau en janvier 2024.

Les établissements et services de l'Apaei des Pays d'Auge et de Falaise accueillent des personnes en situation de vulnérabilité. Il est donc primordial de s'appuyer sur des principes éthiques robustes pour assurer un accompagnement de qualité et respectueux des droits fondamentaux de chaque personne.

Périmètre d'application de la charte

Cette charte s'adresse à l'ensemble des professionnels, des personnes accompagnées et de leur famille, des proches aidants et des partenaires.

Définition de la démarche éthique au sein de l'Association

La démarche éthique est une interrogation continue et collective sur le bien agir des professionnels. Elle vise à rendre leurs pratiques professionnelles responsables, justes et respectueuses des personnes accompagnées, tout en garantissant une réflexion sur le sens et les valeurs des actions.

La démarche a pour vocation d'encourager la responsabilité et la transparence entre toutes les parties : familles, proches aidants, partenaires, professionnels et personnes accompagnées.

Engagements de l'Association

Les principes éthiques guident notre association dans son engagement envers les personnes accompagnées, les familles et les proches aidants. Ils sont le fondement de notre action et reflètent notre volonté de garantir un accompagnement de qualité, respectueux et centré sur la personne.

Nous nous engageons à :

- Respecter les droits fondamentaux de la personne accompagnée, quelles que soient ses capacités : la liberté d'aller et venir, la dignité et l'intégrité, la vie privée et l'intimité, la liberté d'opinion, de croyance et de vie spirituelle, le droit à l'image ;
- Protéger les informations à caractère personnel et la confidentialité ;
- Encourager et respecter l'autonomie des personnes accompagnées en obtenant leur consentement éclairé pour toute décision les concernant ;
- Promouvoir l'inclusion sociale et la participation active des personnes à la vie de la cité ;
- Créer un environnement bienveillant et respectueux ;
- Prévenir toute forme de maltraitance ou de négligence ;
- Traiter chaque personne de manière équitable et sans discrimination ;
- Assurer la sécurité des personnes en prévenant des risques potentiels, qu'ils soient liés à la santé, à l'environnement, à l'organisation ou qu'il s'agisse de risques psycho-sociaux ou juridiques ;
- Travailler en collaboration avec les familles, les proches aidants et les partenaires.

L'association a conscience que des valeurs ou principes d'interventions peuvent entrer en contradiction. La gestion des paradoxes peut amener à interroger ou réinterroger certaines pratiques professionnelles. L'approche éthique revêt alors un caractère crucial dans ces pratiques.

Déclinaison de la réflexion éthique dans les établissements et services

Différents espaces de réflexion existent au sein des établissements et services de l'association. Prenant la forme de réunions autour de thématiques identifiées ou de situations concrètes, ces instances permettent de faire émerger des questionnements.

L'association est consciente de l'importance de ces espaces où sont évoquées les problématiques du quotidien et de la vie de la structure.

Pour compléter ces espaces, il apparaît nécessaire d'en créer un supplémentaire sur le périmètre de l'association intervenant sur des problématiques plus générales qui sortent du périmètre d'une seule structure : le comité de réflexion éthique associatif.

Des engagements pour toutes les parties prenantes

La présente charte engage moralement et professionnellement l'ensemble des acteurs de l'association.

Elle doit être portée collectivement et faire l'objet d'une appropriation continue au sein des établissements et services.

La démarche éthique doit reposer sur un principe de non-jugement, qu'il s'agisse des professionnels, des familles et des proches aidants ou des personnes accompagnées.

Conclusion

En adoptant cette charte, notre association réaffirme son engagement indéfectible envers les valeurs de respect, de dignité, d'intégrité et de bienveillance et promeut une culture de l'éthique qui guide ses actions et décisions.

Reconnaissant l'éthique comme un processus continu de réflexion et d'amélioration, nous nous engageons à encourager le questionnement éthique et à fournir les outils nécessaires pour soutenir les équipes dans leurs prises de décision.

Enfin, nous invitons tous les professionnels, les personnes accompagnées, les familles, les proches aidants et les partenaires à adhérer à ces principes et à contribuer activement à la mise en œuvre de cette charte.

Nous nous engageons collectivement à respecter et promouvoir cette charte éthique dans l'ensemble de nos actions.

Charte adoptée au Bureau du 6 novembre 2025,

Mathieu OMARINI,
Président

